

Ministry of Education

Financial Analysis and Accountability
Branch
20th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Direction de l'analyse et de la responsabilité
financières
20^e étage, Édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2



NOTE DE SERVICE

2015 : FSP3

DESTINATAIRES : Agences de paiement de transfert – Programme de soutien à la famille
Présidents et directeurs généraux des conseils

EXPÉDITRICE : Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE : **13 octobre 2015**

OBJET : **Rapport intérimaire de 2015-2016 – Programmes de soutien à la famille**

Cette note de service a pour objet de donner des précisions aux agences de paiement de transfert (APT) recevant une subvention totale de 350 000 \$ ou plus sur le rapport financier de mi-année de 2015-2016 (anciennement appelé Prévisions budgétaires révisées). La date limite pour soumettre votre rapport intérimaire est le **30 novembre 2015**.

Vous trouverez dans la présente les renseignements suivants :

- Accès aux formulaires du rapport intérimaire et soumission
- Politique sur la production tardive de rapports

Accès aux formulaires du rapport intérimaire et soumission

Le rapport intérimaire sert à reconnaître les dépenses liées à votre Programme de soutien à la famille et le niveau de service pour les six premiers mois de l'exercice (avril 2015 à septembre 2015), ainsi qu'à projeter les dépenses et le niveau de service pour les six derniers de l'exercice (octobre 2015 à mars 2016).

Vous trouverez les formulaires du rapport intérimaire dans le site Web de la [Direction de l'analyse et de la responsabilité financières](#). Dans la colonne « Rapport au ministère », en haut à gauche de la page d'accueil, cliquez sur « SIFE 2.0 » pour vous connecter en inscrivant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. L'application à utiliser pour envoyer votre rapport intérimaire du Programme de soutien à la famille de

2015-2016 est « **P1516RES** ». Les APT doivent promouvoir la soumission de leur rapport intérimaire à « Actif » d'ici le **30 novembre 2015**.

Veillez consulter les instructions pour remplir le rapport intérimaire de 2015-2016 qui sont présentées dans le document joint à cette note de service.

En plus d'activer la soumission SIFE de votre rapport intérimaire de 2015-2016, vous devez envoyer une copie sur papier et une copie scannée des pages suivantes, imprimées à partir de la version active du destinataire de la soumission SIFE :

- Certificat signé
- Page de la subvention signée

Veillez faire parvenir tous les documents mentionnés ci-dessus à l'adresse suivante :

Gestionnaire,
Équipe du financement des services de garde d'enfants
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières
20^e étage, Édifice Mowat, 900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Ou à

childcarefunding@ontario.ca

Politique sur la production tardive de rapports

Si le rapport intérimaire arrive après la date limite, les APT peuvent faire l'objet d'une rétention de fonds qui réduira leur paiement mensuel conformément à l'annexe D de l'entente de services de 2015-2016. Dès que le Ministère aura reçu le rapport intérimaire, il reprendra le processus de paiement mensuel normal et inclura le montant total retenu jusqu'à ce point.

Si vous avez des questions au sujet du rapport intérimaire ou de l'établissement des rapports financiers, veuillez contacter votre [analyste financier](#), dont vous trouverez les coordonnées dans la liste d'analystes financiers ci-jointe.

Veillez agréer mes sincères salutations.

Original signé par :

Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Pièces jointes :

- Instructions pour remplir le rapport intérimaire de 2015-2016
- Liste des analystes financiers

c. c. : Julia Danos, directrice par intérim, Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance

Laura Sparling, gestionnaire, Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance

Analystes financiers, Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Conseillères et conseillers en garde d'enfants, Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance

Agents et agentes d'éducation, Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance